



METPARK

Place à la mobilité

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

06 JUL. 2022

Bureau du courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 22 juin 2022 (convocation du 10 juin 2022)**

Aujourd'hui vingt deux juin deux mille vingt deux à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT, Mme Brigitte TERRAZA à M. Gérard CHAUSSET

La séance est ouverte

AFFAIRE 2022/04/13P

**MARCHE 2021SE004DT03 : MAINTENANCE DES ONDULEURS
ET SOURCES CENTRALES POUR ECLAIRAGE DE SECURITE :
AVENANT N° 2 POUR L'INTEGRATION DES PARCS GRANDS
HOMMES ET AMEDEE ST GERMAIN : AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Par délibération n° 2020/06/15P en date du 15/12/2020, le conseil d'administration a autorisé le lancement et la signature des 3 lots du marché de maintenance des installations électriques.

Le lot 3 maintenance des onduleurs et sources B a été notifié à l'entreprise SPELEM le 28/05/2021 pour une durée de 48 mois pour les montants suivants après notification d'un premier avenant ajoutant des équipements :

- une partie forfaitaire de 12 020 € HT pour la maintenance préventive,
- une partie unitaire à bons de commande de 76 000 € HT maximum pour la maintenance curative.

Le présent avenant a pour objet l'intégration des parcs de stationnement Grands Hommes et Amédée Saint Germain dont les équipements, objet du marché, doivent être maintenus.

Les nouvelles prestations augmentent la partie forfaitaire de 3 510 € HT, soit un nouveau montant de 15 530 € HT pour les 36 mois restants. Le montant maximum demeure inchangé.

Ce montant représente une augmentation de 26,20 %. Ainsi, conformément à l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, cet avenant a été présenté à la commission d'appel d'offres réunie le 17 juin 2022 qui en a autorisé la passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le Directeur général à signer cet avenant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 22 juin 2022

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT